

**RUBRIQUE 1: Identification**
**1.1 Identificateur de produit**

- **Nom du produit : Avadex® MicroActiv Herbicide**
- **No CAS : Triallate (10.0 %) : 2303-17-5**
- **Numéro d'enregistrement**  
No D'HOMOLOGATION: 25112  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES  
Groupe 8 Herbicide
- **Emploi de la substance / de la préparation** Herbicide agricole

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
**Producteur/fournisseur :**

Gowan Company  
 P.O. Box 5569  
 Yuma, Arizona 85366-5569  
 (800) 883-1844

· **Service chargé des renseignements :** sds@gowanco.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence :**

Chemtrec de téléphone d'urgence 24 - Heures: (déversement, fuite ou d'incendie)  
 à l'intérieur US & Canada: (800) 424-9300  
 à l'extérieur des États-Unis et Canada: +011 (703) 527-3887

En cas d'urgence médicale (Prosar): (888) 478-0798

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**
**2.1 Classification de la substance ou du mélange**
**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**


GHS09 Environnement

Aquatic Acute 1

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Irritation cutanée - catégorie 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Sensibilisant cutané - catégorie 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Irritation oculaire - catégorie 2B H320 Provoque une irritation des yeux.

**2.2 Éléments d'étiquetage**
**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.**
**Pictogrammes de danger**


GHS07 GHS09

**Mention d'avertissement Attention**

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 07/01/2019

Révision: 07/01/2019

**Nom du produit : Avadex® MicroActiv Herbicide**

(suite de la page 1)

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :**

Triallate (ISO) / diisopropylthiocarbamate de S-2,3,3-tri-chloroallyle

- **Mentions de danger**

H315+H320 Provoque une irritation de la peau et des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Conseils de prudence**

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P337+P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Irritant pour la peau et les yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Le contact prolongé avec la peau, ou répété fréquemment, peut provoquer une réaction allergique chez certaines personnes.

- **Système de classification:**

- **NFPA ratings (scale 0 - 4)**



Santé = 1

Feu = 0

Réactivité = 0

- **INDICE DE RISQUE:**

4 Risques graves

3 Danger sérieux

2 Risque modéré

1 Léger danger

0 Risque minimal

- **2.3 Autres dangers**

- PBT: Non applicable.

- vPvB: Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/information sur les ingrédients

- **3.2 Caractérisation chimique : Mélanges**

- **Description :** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- **Composants dangereux :**

CAS: 2303-17-5	Triallate (ISO) / diisopropylthiocarbamate de S-2,3,3-tri-chloroallyle	10,0%p/p
	<ul style="list-style-type: none"> <li>☠ Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées - catégorie 2, H373;</li> <li>☠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ☠ Toxicité aiguë - voie orale - catégorie 4, H302; Sensibilisant cutané - catégorie 1, H317</li> </ul>	

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 07/01/2019

Révision: 07/01/2019

**Nom du produit : Avadex® MicroActiv Herbicide**

(suite de la page 2)

· **Indications complémentaires :** Pour le libellé des mentions de danger citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers soins

#### · 4.1 Description des premiers secours

##### · Remarques générales :

Si possible, apporter l'étiquette du contenant lorsqu'on cherche à obtenir de l'aide médicale. Autrement, noter l'information qui identifie le produit, c'est-à-dire, les noms et les numéros d'homologation. On peut également composer le 1-888-478-0798 pour obtenir de l'information sur le traitement médical d'urgence.

##### · Après contact avec la peau :

- Enlever tous les vêtements contaminés.
- Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes.
- Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

##### · Après contact avec les yeux :

- Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes.
- Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil.
- Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

##### · Après ingestion :

- Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.
- Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler.
- Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin.
- Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

#### · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

#### · 5.1 Moyens d'extinction

##### · Moyens d'extinction :

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

#### · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Monoxyde de carbone (CO)

Oxyde d'azote (NO<sub>x</sub>)

Phosgène (COCL<sub>2</sub>)

Le sulfure de carbonyle (COS)

Chlorure d'hydrogène (HCl)

#### · 5.3 Conseils aux pompiers

· **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

#### · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

#### · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

#### · 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 07/01/2019

Révision: 07/01/2019

**Nom du produit : Avadex® MicroActiv Herbicide**

(suite de la page 3)

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manutention et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Irritant pour la peau et les yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Le contact prolongé avec la peau, ou répété fréquemment, peut provoquer une réaction allergique chez certaines personnes. Ne pas avaler.

· **Préventions des incendies et des explosions :** Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage :**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Ne conserver que dans le fût d'origine.

· **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas stocker avec les aliments des animaux ou humaines.

· **Autres indications sur les conditions de stockage :** Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· **Remarques supplémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Équipement de protection individuel :**

· **Protection respiratoire :**

porter un respirateur avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH/MSHA /BHSE et munie d'un pré-filtre approuvé pour les pesticides OU une cartouche pour les pesticides approuvée par le NIOSH/MSHA/BHSE.

· **Protection des mains :**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

· **Matériau des gants** des gants résistant aux produits chimiques

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection du corps :**

Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques durant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, durant le mélange, le chargement, l'application,

CA/FR

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 07/01/2019

Révision: 07/01/2019

Nom du produit : Avadex® MicroActiv Herbicide

(suite de la page 4)

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### · Indications générales

##### · Aspect :

- *Forme* : Granulés
- *Couleur* : Beige-gris
- *Odeur* : Soufre
- *Seuil olfactif* : Non déterminée.

· *valeur du pH* : N/A

##### · Changement d'état

- *Point de fusion* : Non déterminée.
- *Point d'ébullition* : Non déterminée.

· *Point d'éclair* : Non applicable.

· *Inflammabilité (solide, gazeux)* : Non déterminé.

· *Température de décomposition* : Non déterminée.

· *Auto-inflammation* : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· *Danger d'explosion* : Le produit n'est pas explosif.

##### · Limites d'explosion :

- *Inférieure* : Non déterminée.
- *Supérieure* : Non déterminée.

· *Pression de vapeur* : Non applicable.

· *Densité* : Non déterminée.

- *Densité relative* : Non déterminée.
- *Densité de vapeur* : Non applicable.
- *Taux d'évaporation* : Non applicable.

##### · Solubilité dans/miscibilité avec

· *l'eau* : Dispersable

· *Coefficient de partage (n-octanol/eau)* : Non déterminée.

##### · Viscosité :

- *Dynamique* : Non applicable.
- *Cinématique* : Non applicable.

#### · 9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.2 Stabilité chimique** Stable dans les conditions normales.

· *Décomposition thermique/conditions à éviter* : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.

· **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.5 Matières incompatibles** : Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.6 Produits de décomposition dangereux** :

Monoxyde de carbone

Gaz nitreux

Phosgène

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

## selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 07/01/2019

Révision: 07/01/2019

**Nom du produit : Avadex® MicroActiv Herbicide**

(suite de la page 5)

Sulfure de carbone (COS)  
Gaz hydrochlorique (HCl)

### RUBRIQUE 11: Données toxicologiques

· **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

· **Toxicité aiguë** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification** :

Oral	LD50	12000 mg/kg (conseil)
Dermique	LD50	>20000 mg/kg (lapin)

· **Effet primaire d'irritation** :

· **de la peau** :

Légèrement irritant

Provoque une irritation de la peau et des yeux.

· **des yeux** : Légère irritation des yeux.

· **Sensibilisation** :

Peut provoquer une allergie cutanée.

· **Indications toxicologiques complémentaires** :

· **Catégories cancérogènes**

· **IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)**

Aucun des composants n'est compris.

· **NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

· **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12: Données écologiques

· **12.1 Toxicité**

Ne pas appliquer directement à un plan d'eau, dans des secteurs où l'eau de surface peut être présente, ou aux zones intertidales se situant sous la ligne moyenne des hautes eaux. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des eaux de nettoyage ou de rinçage de l'équipement.

· **Toxicité aquatique** : Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Effets écotoxiques** :

· **Remarque** : Toxique chez les poissons.

(suite page 7)

# Fiche de données de sécurité

## selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 07/01/2019

Révision: 07/01/2019

**Nom du produit : Avadex® MicroActiv Herbicide**

(suite de la page 6)

- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**
  - Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.
  - Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.
  - Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
  - Toxique pour les organismes aquatiques.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
  - **PBT** : Non applicable.
  - **vPvB** : Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Données sur l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**
  - Les déchets venant de l'utilisation du produit et ne pouvant pas être utilisés ou recyclés par procédé chimique doivent être éliminés dans un site d'enfouissement approuvé pour l'élimination des pesticides ou conformément aux méthodes fédérales, étatiques ou locales pertinentes.
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :**
  - Contenant à usage unique. Ne pas réutiliser ni remplir ce contenant. Les contenants vides retiennent les vapeurs et les résidus du produit. Suivre toutes les mises en garde figurant sur l'étiquette jusqu'à ce que le contenant soit nettoyé, reconditionné ou détruit. Vider complètement le contenant dans l'équipement de pulvérisation ou de transfert. Remettre au service de recyclage lorsque disponible, ou éliminer la pochette vide dans un site d'enfouissement sanitaire ou l'incinérer, ou, si les autorités étatiques et locales le permettent, la brûler. Dans ce cas, se tenir à l'écart de la fumée.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>14.1 Numéro ONU</b></li> <li>· <b>DOT/TMD</b></li> <li>· <b>ADR</b></li> <li>· <b>IMDG, IATA</b></li> </ul>  | <p>Non réglementé</p> <p>Exemption des polluants marins (TMD 1.45.1)</p> <p>UN3077</p>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b></li> <li>· <b>DOT/TMD</b></li> <li>· <b>ADR</b></li> <li>· <b>IMDG</b></li> <li>· <b>IATA</b></li> </ul> | <p>néant</p> <p>3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (trillate (ISO))</p> <p>MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (trillate (ISO)), POLLUANT MARIN</p> <p>MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (trillate (ISO)),</p> |

(suite page 8)

CA/FR

# Fiche de données de sécurité

## selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 07/01/2019

Révision: 07/01/2019

**Nom du produit : Avadex® MicroActiv Herbicide**

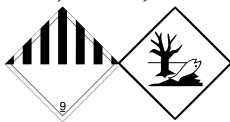
(suite de la page 7)

**· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

**· 14.3 DOT/TMD (Règlement sur le transport des marchandises dangereuses):**

· **Class** néant

**· ADR, IMDG, IATA**



· **Classe** 9 Matières et objets dangereux divers.  
 · **Étiquette** 9

**· 14.4 Groupe d'emballage**

· **DOT/TMD** néant

· **ADR, IMDG, IATA** III

**· 14.5 Dangers pour l'environnement :**

Le produit contient des matières dangereuses pour l'environnement : triallate (ISO)

· **Marine Pollutant :** Oui

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **Marquage spécial (ADR) :** Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **Marquage spécial (IATA) :** Signe conventionnel (poisson et arbre)

**· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Matières et objets dangereux divers.

· **Indice Kemler :** 90

· **No EMS :** F-A,S-F

**· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

**· Indications complémentaires de transport :**

**· ADR**

· **Quantités limitées (LQ)** 5 kg

· **Quantités exceptées (EQ)** Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur:  
30 g

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 g

· **Catégorie de transport** 3

· **Code de restriction en tunnels** E

**· IMDG**

· **Limited quantities (LQ)** 5 kg

· **Excepted quantities (EQ)** Code: E1

Quantité nette maximale par emballage intérieur:  
30 g

Quantité nette maximale par emballage extérieur: 1000 g

**· "Règlement type" de l'ONU :**

Canada TMD:

Exemption des polluants marins (TMD 1.45.1)

CA/FR

(suite page 9)



# Fiche de données de sécurité

## selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 07/01/2019

Révision: 07/01/2019

**Nom du produit : Avadex® MicroActiv Herbicide**

(suite de la page 8)

### RUBRIQUE 15: Informations sur la réglementation

#### · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)

Aucun des composants n'est compris.

- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

- **Mentions de danger**

Provoque une irritation modérée des yeux.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé.

Le contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez certaines personnes.

- **Prescriptions nationales :**

- **Classification complémentaire selon GefStoffV (ordonnance sur les produits dangereux) annexe II :**

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Des exigences environnementales propres au Canada concernant la manipulation, l'utilisation et l'élimination de ce produit antiparasitaire sont indiquées sur l'étiquette.

- 15.2 **Évaluation de la sécurité chimique :** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Service établissant la fiche technique :** Supply Chain

- **Contact :** sds@gowanco.com

- **Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité** 07/01/2019 / 6

- **Acronymes et abréviations :**

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

NFPA: National Fire Protection Association (USA)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

- **Sources** Avadex® est une marque déposée de Gowan Company LLC.

- \* **Données modifiées par rapport à la version précédente**